

L'expertise d'ETD

ETD a obtenu la licence de l'ADEME, l'agrément pour réaliser des Bilans Carbone ®. Nous appliquons lors de ces études les principes qui font la force d'un projet de territoire réussi et qui sont à la base de la méthode utilisée par ETD : concertation et implication maximale des acteurs locaux.

Au travers des études d'impact concertées de parcs éoliens et des schémas de développement éolien pour les collectivités, nous avons pu appréhender les enjeux liés aux territoires ruraux qui accueillent les éoliennes. Nous proposons désormais aux collectivités une approche plus globale visant à établir un diagnostic, pour leur administration ou sur leur territoire et à identifier de façon concertée les mesures à mettre en place.

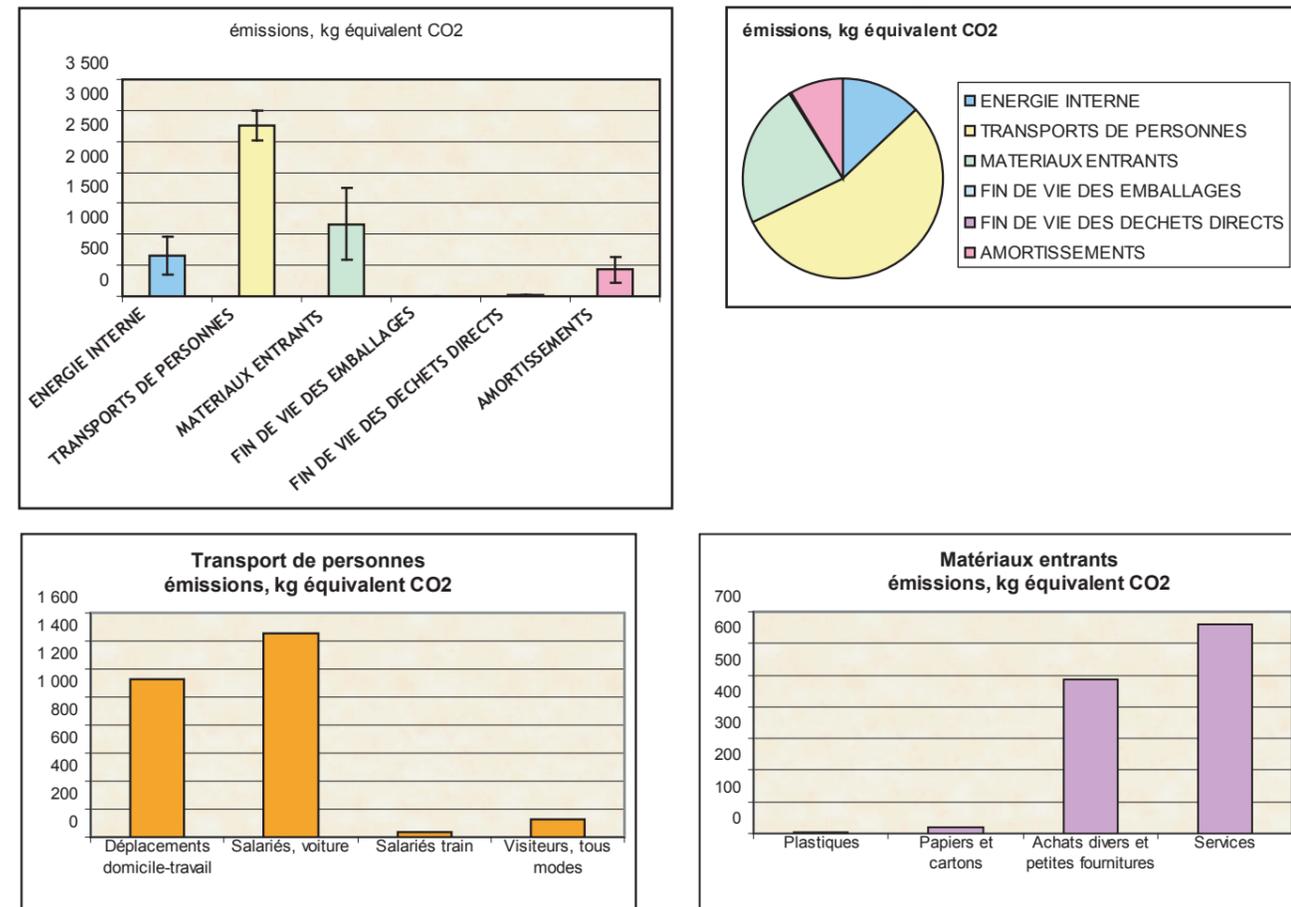
Méthode de travail

Pour les deux modules, "territoire" et "patrimoine et services", et pour chaque service ou domaine identifié, le bilan carbone permet d'évaluer les consommations de différents postes : énergie interne, transport des personnes, matériaux entrants... Il s'agit d'une estimation en ordre de grandeur : « Une vision floue sur un champ de vision très large ». Les postes les plus importants, ou ceux pour lesquels existent des leviers d'action, sont ensuite étudiés en détails. Des graphiques permettent de visualiser les résultats. Puis des solutions sont proposées afin de réduire ces émissions, et les résultats de ces hypothèses sont quantifiés.

A chaque étape, ETD privilégie la concertation avec les services de la collectivité et avec les élus, les impliquant dans le choix des hypothèses.

En fin d'expertise, l'ensemble des tableurs de calcul est remis à la collectivité, afin de lui permettre de mettre à jour ses données.

Exemples de présentation de résultats d'un bilan carbone, ETD



Pour en savoir plus

Sur le Bilan Carbone : Consultez le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/bilan-carbone
 Sur la méthodologie proposée par ETD : Contactez-nous à l'une de nos Agences

Agence Ouest - Siège social
 Pôle d'innovation de Mescoat - 29800 LANDERNEAU
 T : +33 (0)2 98 30 36 82 - F : +33 (0)2 98 30 35 13

Agence Nord
 4 rue de la Poste - BP 30015
 80160 CONTY
 T : +33 (0)3 22 46 99 07 - F : +33 (0)3 22 46 99 07

infos@etd-energies.fr
www.etd-energies.fr

Agence Sud
 Télépôle - 27 rue Langénieux - 42300 ROANNE
 T : +33 (0)4 77 23 78 20 - F : +33 (0)4 77 23 78 46

LE BILAN CARBONE D'UN TERRITOIRE, OUTIL DE DIAGNOSTIC



85 % de l'énergie primaire mondiale sont d'origine fossile. Il s'agit d'une ressource épuisable dont les prix augmentent. De plus, les énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz...) sont les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'humanité, et leur augmentation dans l'atmosphère est l'une des principales causes du réchauffement climatique.

Toute activité humaine engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. Aussi, toute entreprise industrielle ou tertiaire, toute administration ou association doit légitimement se préoccuper de ses émissions et de la dépendance économique qui en résulte. Un bilan est indispensable avant toute prise de décision. Dans ce but, l'ADEME a mis au point une méthode brevetée de comptabilisation des gaz à effet de serre : le Bilan Carbone ®.

Objectifs du Bilan Carbone ®

Ce Bilan a deux objectifs complémentaires :

- ESTIMER LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE, afin de lutter contre le changement climatique.
- EVALUER L'IMPORTANCE DE LA DEPENDANCE AUX ENERGIES FOSSILES pour anticiper les impacts économiques et sociaux de leur raréfaction.

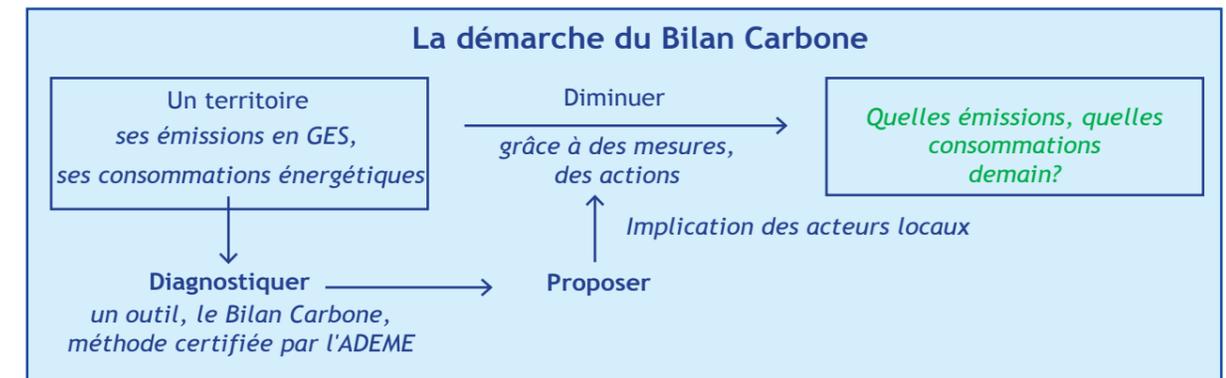
C'est un OUTIL D'AIDE A LA DECISION ET A L'ACTION : il ne détermine pas un responsable des émissions mais QUI est le plus à même de pouvoir agir pour les réduire.

C'est un moyen concret pour inciter les entreprises et les collectivités à prendre en compte les réalités du changement climatique sur leurs activités ou leur territoire.

Méthodologie

Sont prises en compte toutes les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités propres à la collectivité ou à toute activité située sur son territoire. Ainsi, les leviers d'action sont de différents niveaux et permettent d'agir soit directement soit en mobilisant les autres acteurs.

Des tableaux de calculs simples et rapides sont proposés afin de tirer le meilleur parti des données de fonctionnement disponibles (factures d'énergie, quantité de matériaux achetés, km parcourus...). Les émissions de gaz à effet de serre sont ainsi évaluées et hiérarchisées poste par poste, service par service ou activité par activité.



Pourquoi un Bilan Carbone sur un territoire ?

Les collectivités sont directement impliquées, car 10 % des émissions nationales de GES dépendent directement de leurs actions.

Le changement climatique aura de plus en plus de conséquences directes sur la santé publique (canicule, nouvelles maladies...), les activités agricoles et industrielles (manque d'eau...), les activités touristiques (enneigement des stations, sécheresse...).

Quant au coût énergétique de certaines activités (chauffage, transport...), il pourrait à terme les rendre non compétitives et engendrer chômage et baisse d'activité sur certains territoires.

L'ADEME a mis au point deux modules :

- le module "**collectivités**" : il comptabilise les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités propres à la collectivité et aux services qu'elle rend. Administration générale, enseignement, logements, transports collectifs, eau et assainissement, déchets, équipements sportifs et culturels, sanitaire et social, espaces verts, voirie, tous ces services peuvent être évalués en terme d'effet de serre.
- le module "**territoires**" : celui-ci comptabilise les émissions de gaz à effet de serre générées par toutes les activités situées sur le territoire de la collectivité. L'étude aborde 10 grands domaines d'activité : industries de l'énergie, procédés industriels, tertiaire, résidentiel, agriculture et pêche, fret, transport de personnes, constructions et voirie, fin de vie des déchets, fabrication des futurs déchets.

